

Le 1^{er} novembre 2010

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Pocatière, tenue au lieu habituel des réunions du conseil, le lundi 1^{er} novembre 2010, à 20 h, à laquelle séance sont présents :

M. Sylvain Hudon, maire

M. Pierre Darveau
M. Steve Leclerc
M^{me} Lise Bellefeuille
M^{me} Lise Garneau
M. Claude Brochu
M^{me} Louise Lacoursière

Tous membres du conseil et formant quorum.

Sont aussi présents M. Michael Schmouth, directeur général, M^{me} Isabelle Lemieux, trésorière, et M^{me} Danielle Caron, greffière.

Prière

Monsieur le maire procède à la lecture de la prière, puis il souhaite la bienvenue aux personnes assistant à cette séance.

Adoption de l'ordre du jour

374-2010 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire tel que proposé, après avoir ajouté le point suivant à *Autres sujets*, savoir : Résolution mandatant le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 554 de la *Loi sur les cités et villes*.

Adoption de procès-verbal - Séance ordinaire du 18 octobre 2010

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal au moins 24 heures avant la présente séance, la secrétaire de la séance est dispensée d'en faire la lecture.

375-2010 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 octobre 2010.

Approbation de dépenses - Autorisation de paiement - Liste des engagements

376-2010 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Louise Lacoursière et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'APPROUVER les dépenses inscrites à la liste sélective des déboursés pour la période se terminant le 27 octobre 2010, à la liste des comptes fournisseurs émise le même jour, ainsi qu'au journal des salaires du mois d'octobre 2010, totalisant une somme de 491 213 \$, d'autoriser leur paiement et d'accepter la liste des engagements au montant de 921 309,30 \$.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour les dépenses ci-haut mentionnées.

Isabelle Lemieux, trésorière

Adoption - Règlement numéro 14-2010 visant à modifier le règlement numéro 05-2002 concernant la circulation et le stationnement afin d'ajouter une zone où la vitesse est limitée à 30 km/h

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné à la séance ordinaire du 4 octobre 2010;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu le projet de règlement numéro 14-2010 au moins deux jours juridiques avant la présente séance, l'avoir lu et renoncer à sa lecture;

377-2010 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Lise Garneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le règlement portant le numéro 14-2010, visant à modifier le règlement numéro 05-2002 concernant la circulation et le stationnement afin d'ajouter une zone où la vitesse est limitée à 30 km/h, soit adopté tel que rédigé et déposé au Livre des règlements de la Ville.

Règlements d'emprunt numéros 03-2002, 9-2003, 4-2004, 12-2010, 9-2010, 6-2009 - Émission d'obligations - Résolution d'adjudication

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéros 03-2002, 9-2003, 4-2004, 12-2010, 9-2010 et 6-2009, la Ville de La Pocatière souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de La Pocatière a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 16 novembre 2010, au montant de 2 283 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Ville de La Pocatière a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.	98,51170	130 000 \$	1,50000 %	2011	2,88096 %
		134 000 \$	1,70000 %	2012	
		138 000 \$	2,00000 %	2013	
		142 000 \$	2,30000 %	2014	
		1 739 000 \$	2,60000 %	2015	
Financière Banque Nationale inc.	98,45200	130 000 \$	1,50000 %	2011	2,93474 %
		134 000 \$	1,65000 %	2012	
		138 000 \$	2,00000 %	2013	
		142 000 \$	2,25000 %	2014	
		1 739 000 \$	2,65000 %	2015	
Valeurs mobilières Desjardins inc.	98,09600	130 000 \$	1,50000 %	2011	2,99204 %
		134 000 \$	1,75000 %	2012	
		138 000 \$	2,10000 %	2013	
		142 000 \$	2,35000 %	2014	
		1 739 000 \$	2,60000 %	2015	
RBC Dominion Valeurs mobilières inc.	98,58490	130 000 \$	1,60000 %	2011	3,06309 %
		134 000 \$	2,00000 %	2012	
		138 000 \$	2,20000 %	2013	
		142 000 \$	2,45000 %	2014	
		1 739 000 \$	2,80000 %	2015	

ATTENDU QUE l'offre provenant de Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc. s'est avérée la plus avantageuse;

378-2010 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 283 000 \$ de la Ville de La Pocatière soit adjugée à Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.;

QUE demande soit faite à Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc. de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE M. Sylvain Hudon, maire, et M^{me} Isabelle Lemieux, trésorière, soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation; à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

Règlements d'emprunt numéros 03-2002, 9-2003, 4-2004, 12-2010, 9-2010, 6-2009 - Émission d'obligations - Résolution de concordance

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de La Pocatière souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant de 2 283 000 \$;

Règlement d'emprunt numéro	Pour un montant de
03-2002	34 900 \$
9-2003	1 463 100 \$
4-2004	201 000 \$
12-2010	231 100 \$
9-2010	298 000 \$
6-2009	54 900 \$

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

379-2010 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Louise Lacoursière et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 2 283 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 16 novembre 2010;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription au compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE, pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : Caisse Populaire Desjardins de l'Anse de La Pocatière, 308, 4^e Avenue, La Pocatière (Québec) G0R 1Z0;

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 16 mai et le 16 novembre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs, conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., chapitre D-7);

QUE les obligations soient signées par M. Sylvain Hudon, maire, et M^{me} Isabelle Lemieux, trésorière. La Ville de La Pocatière, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Règlements d'emprunt numéros 03-2002, 9-2003, 4-2004, 12-2010, 9-2010, 6-2009 - Émission d'obligations - Résolution de courte échéance

380-2010 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Claude Brochu et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 2 283 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros 03-2002, 9-2003, 4-2004, 12-2010, 9-2010 et 6-2009, la Ville de La Pocatière émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de 5 ans (à compter du 16 novembre 2010); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2016 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt 03-2002, 9-2003, 4-2004, 12-2010, 9-2010 et 6-2009, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Travaux de construction du Centre Bombardier - Avis de changement numéro 93

381-2010 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Lise Garneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'APPROUVER, dans le cadre des travaux de construction du Centre Bombardier (projet numéro 611-244), les modifications décrites à l'avis de changement numéro 93, et de décréter, à cette fin, une dépense de 839,35 \$, toutes taxes en sus, payable à même les sommes disponibles au règlement d'emprunt numéro 6-2008;

D'AUTORISER M. Jacques Desjardins, directeur des Services techniques, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, au règlement d'emprunt numéro 6-2008.

Isabelle Lemieux, trésorière

Réaménagement de la route 230 entre la rue du Verger et la 1^{re} rue Poiré – Services professionnels – Rédaction d'un devis de protection cathodique

382-2010 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER l'offre de services professionnels de LVM inc., datée du 26 octobre 2010, concernant la rédaction d'un devis de protection cathodique, requis dans le cadre du projet de réaménagement de la route 230, entre la rue du Verger et la 1^{re} rue Poiré, et de décréter, à cette fin, une dépense de 2 250 \$, toutes taxes en sus, payable à même les sommes disponibles au règlement d'emprunt numéro 13-2009;

D'AUTORISER M. Jacques Desjardins, directeur des Services techniques, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, au règlement d'emprunt numéro 13-2009.

Isabelle Lemieux, trésorière

Réaménagement de la route 230 entre la rue du Verger et la 1^{re} rue Poiré – Services professionnels en ingénierie – Étude géotechnique complémentaire

383-2010 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Claude Brochu et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER l'offre de services professionnels de LVM inc. datée du 5 octobre 2010, concernant la réalisation d'une étude géotechnique complémentaire, et de décréter à cette fin une dépense de 9 335 \$, toutes taxes en sus, payable à même les sommes disponibles au règlement d'emprunt numéro 13-2009;

D'AUTORISER M. Jacques Desjardins, directeur des Services techniques, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, au règlement d'emprunt numéro 13-2009.

Isabelle Lemieux, trésorière

Travaux d'urbanisation de l'intersection de la route 132 et de la 2^e rue Guimond – Réclamation de l'entrepreneur – Règlement final

384-2010 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Lise Garneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE PROCÉDER à la réception des travaux d'urbanisation de l'intersection de la route 132 et de la 2^e rue Guimond et d'autoriser la libération de toute balance de retenue contractuelle effectuée dans ce dossier;

D'ACCEPTER, à titre de règlement final, de payer à Constructions Jean-Paul Landry inc., une somme de 74 551,64 \$, toutes taxes en sus, sujet à l'acceptation du ministère des Transports du Québec, en respect des termes du protocole numéro 65-312;

DE PAYER ces montants à même les sommes disponibles au règlement d'emprunt numéro 4-2008;

D'AUTORISER M. Jacques Desjardins, directeur des Services techniques, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, au règlement d'emprunt numéro 4-2008.

Isabelle Lemieux, trésorière

Eau potable – Analyses pour 2011 et 2012

CONSIDÉRANT que les analyses pour l'eau potable du réseau d'aqueduc de la Ville doivent être effectuées par un laboratoire accrédité;

CONSIDÉRANT l'offre de services #E11-01 de l'entreprise Agro-Enviro-Lab, datée du 19 octobre 2010;

385-2010 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'OCTROYER à l'entreprise Agro-Enviro-Lab (9048-2668 Québec inc.) le contrat relatif à l'exécution des analyses de l'eau potable du réseau d'aqueduc de la Ville de La Pocatière, pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2012, aux prix et conditions prévus à ladite offre de services;

D'AUTORISER M. Jacques Desjardins, directeur des Services techniques, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Eaux usées – Analyses pour 2011 et 2012

CONSIDÉRANT que des analyses doivent être effectuées par un laboratoire accrédité pour les eaux usées de la Ville;

CONSIDÉRANT l'offre de services #E11-01 de l'entreprise Agro-Enviro-Lab, datée du 19 octobre 2010;

386-2010 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'OCTROYER à l'entreprise Agro-Enviro-Lab (9048-2668 Québec inc.) le contrat relatif à l'exécution d'analyses pour les eaux usées de la Ville de La Pocatière, pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2012, aux prix et conditions prévus à ladite offre de services;

D'AUTORISER M. Jacques Desjardins, directeur des Services techniques, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Appel d'offres – Enlèvement et transport des matières résiduelles – Adjudication de contrat

CONSIDÉRANT que la Ville de La Pocatière a procédé à un appel d'offres public pour l'enlèvement et le transport des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Jacques Desjardins, datée du 27 octobre 2010;

387-2010 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'OCTROYER le contrat relatif à l'enlèvement et au transport des matières résiduelles sur le territoire de la Ville de La Pocatière, pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2013, avec possibilité de prolongation pour deux périodes additionnelles de 12 mois chacune, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Services Sanitaires Roy inc., de Saint-Pascal, et ce, aux prix soumis dans le formulaire de soumission;
QUE la présente résolution, le formulaire de soumission, le devis et les addendas relatifs à cet appel d'offres public fassent foi de contrat entre les parties;

QUE M. Jacques Desjardins, directeur des Services techniques, soit autorisé, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, à signer tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Appel d'offres – Traitement des matières recyclables – Adjudication de contrat

CONSIDÉRANT que la Ville de La Pocatière a procédé à un appel d'offres public pour le traitement des matières recyclables;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Jacques Desjardins, datée du 27 octobre 2010;

388-2010 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'OCTROYER le contrat relatif à au traitement des matières recyclables recueillies sur le territoire de la Ville de La Pocatière, pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2013, avec possibilité de prolongation pour deux périodes additionnelles de 12 mois chacune, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Services Sanitaires Roy Inc., de Saint-Pascal, et ce, aux prix soumis dans le formulaire de soumission;

QUE la présente résolution, le formulaire de soumission, le devis et l'addenda relatifs à cet appel d'offres public fassent foi de contrat entre les parties;

QUE M. Jacques Desjardins, directeur des Services techniques, soit autorisé, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, à signer tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Logiciel GFI Solutions d'affaires - Contrat d'entretien - Renouvellement

389-2010 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, tels que libellés, les termes de l'*Amendement au contrat de services d'entretien de logiciels d'applications municipales intégrées*, soumis par la compagnie GFI Solutions d'affaires inc., concernant le renouvellement du contrat de soutien aux logiciels et progiciels utilisés par la Cour municipale commune de la Ville de La Pocatière, pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011;

DE DÉCRÉTER à cette fin une dépense de 8 277,29 \$, tous déplacements et tous frais de séjour, le cas échéant, ainsi que toutes taxes en sus;

D'AUTORISER M. Sylvain Hudon, maire, et M^{me} Louise Dussault, greffière de la Cour municipale, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Projet de Parc éolien – Contrat d'octroi d'option par la Ville de La Pocatière en faveur d'Innergex énergie renouvelable inc.

390-2010 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière, en sa qualité de propriétaire d'un emplacement de terrain visé par le projet d'implantation d'un Parc éolien dans la municipalité de Sainte-Louise, MRC de L'Islet, accepte, tel que rédigé, le contrat d'octroi d'option soumis par Innergex énergie renouvelable inc., et autorise M. Sylvain Hudon, maire, et M. Michael Schmouth, directeur général, à le signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Servitude réelle de stationnement – Propriétés de 9007-3867 Québec inc.

391-2010 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, tel que rédigé, l'acte de servitude réelle soumis par M^e Michel Maltais, notaire, aux termes duquel 9007-3867 Québec inc. affecte un immeuble étant sa propriété (le fonds servant) d'une servitude réelle de stationnement en faveur d'un autre immeuble lui appartenant, sis au 408, 8^e Rue, à La Pocatière (le fonds dominant), et auquel acte la Ville de La Pocatière intervient pour déclarer que cette servitude rend le fonds dominant conforme à la réglementation municipale en regard des dimensions prescrites pour l'aménagement de stationnements et quant au nombre de stationnements requis par rapport au nombre de places assises;

D'AUTORISER M. Sylvain Hudon, maire, et M. Michael Schmouth, directeur général, à signer ledit acte, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

**Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière –
Stage d'un jour en entreprise**

392-2010 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Claude Brochu et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER les termes du formulaire *Information et consentement* relatif à la journée de stage d'exploration en entreprise du 10 décembre prochain, et d'autoriser le Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière, à recevoir, dans le cadre de cette activité, M. André Thibault, élève à l'École Polyvalente de La Pocatière, M. Stéphane Dubé agissant dans ce dossier à titre de maître de stage.

**Réseau Biomasse forestière de la Matapédia –
Colloque sur le chauffage à la biomasse forestière**

393-2010 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Lise Garneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER M. Jacques Desjardins, directeur des Services techniques, à participer au Colloque *Le chauffage à la biomasse forestière - À l'heure d'un virage important*, qui aura lieu à Amqui, les 4 et 5 novembre prochains;

QUE les frais encourus par M. Desjardins pour participer à ce colloque lui soient remboursés par la municipalité, le tout en conformité avec la politique de remboursement de frais de déplacement établie par la Ville de La Pocatière pour son personnel.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2010.

Isabelle Lemieux, trésorière

**Service de formation continue du Cégep de Rimouski –
Formation pour les gestionnaires municipaux**

394-2010 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER M. Stéphane Roy, contremaître aux Travaux publics, à participer à la formation *Leadership, mobilisation et résolution de problèmes*, offerte par le Service de formation continue du Cégep de Rimouski pour l'Association des travaux publics d'Amérique, à Rimouski les 11 et 12 novembre prochains;

QUE les frais encourus par M. Roy pour participer à cette formation lui soient remboursés par la municipalité, le tout en conformité avec la politique de remboursement de frais de déplacement établie par la Ville de La Pocatière pour son personnel.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2010.

Isabelle Lemieux, trésorière

Autres sujets

Résolution mandatant le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 554 de la Loi sur les cités et villes

ATTENDU QUE la Ville désire se prévaloir des dispositions de l'article 555 de la *Loi sur les cités et villes*,

395-2010 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le conseil municipal de la Ville de La Pocatière mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir, au nom de la municipalité, les soumissions prévues à l'article 554 de la *Loi sur les cités et villes*.

Période de questions des membres du conseil municipal

Aucune question n'est soumise par les membres du conseil municipal.

Période de questions des contribuables

Les questions des contribuables portent sur les sujets suivants :

- ✓ Réponse à une question posée lors de la séance du 18 octobre 2010 - Coût des enseignes, dont celle près de l'autoroute
- ✓ Ancien aréna – Coûts estimés pour le maintenir ouvert et l'utiliser en tout ou en partie = en 2010, estimé à 91 000 \$ (incluant l'opération de janvier à avril)
- ✓ Enseigne près de l'autoroute 20 – Objectif raté selon un contribuable – Message pas assez clair pour les personnes circulant sur l'autoroute
- ✓ Plateforme de compostage – En opération depuis quelque temps – Voir le plus récent *Point de vue*
- ✓ Préciser davantage le sujet, le secteur ou l'emplacement visé dans les titres à l'ordre du jour ou lors de la lecture d'une la résolution
- ✓ Explications sur les emprunts contractés et sur l'émission d'obligations
- ✓ Projet de Parc éolien à Sainte-Louise – Propriété de la ville sur le tracé prévu
- ✓ Enseigne près de l'autoroute – Thème retenu questionné – Appropriation à se faire par le milieu (communautaire, institutionnel, économique...)
- ✓ Travaux au Centre Bombardier – Finition de l'espace traiteur
- ✓ Réserve d'eau actuelle : bonne, aux dernières nouvelles – Arrosage contrôlé davantage l'an prochain
- ✓ Satisfaction exprimée par un contribuable - Haie taillée à sa demande
- ✓ Filets déjà enlevés au terrain de pratique de golf
- ✓ Infiltration d'eau dans une salle au Centre Bombardier
- ✓ Lors des travaux de déneigement en début d'année, rues déblayées sauf la 2^e Rue entre la 9^e Avenue et la 10^e Avenue parce qu'il y avait des véhicules stationnés – Voir s'il y a lieu d'interdire le stationnement d'un côté de cette rue
- ✓ Nouveau balai de rue – Arrivé
- ✓ Plainte pour une haie non taillée – Extrémité nord-est de la 6^e Avenue

Levée de la séance

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été considérés,

396-2010 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE LEVER la séance à 20 h 50.